



Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) de la région de JURANÇON

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable



Année 2017

SIEP de Jurançon
33 Avenue de Bagnell
64110 JURANÇON
Tél. 05 59 06 45 97 – Fax : 05 59 06 03 40

www.siep-jurancon.fr

Photos de couverture :

<p><i>Photo de gauche :</i></p> <p>Lit de pose et conduite en fonte ductile de diamètre 200 mm, sur Gan.</p>	<p><i>Photo centrale :</i></p> <p>Plateforme intermédiaire du puits « P12 » après réhabilitation, sur Mazères.</p>	<p><i>Photo de droite :</i></p> <p>Intérieur de regard avec stabilisateur de pression aval et boîte à crépine 125 mm, sur Gan.</p>
--	--	--

AVANT-PROPOS

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) est établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février relative au renforcement de la protection de l'environnement, et au décret N° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule que « *le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers* ».

Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015, pris en application de la loi « NOTRe » n°2015-991 du 7 août 2015, a repoussé de 3 mois l'échéance ultime de présentation du RPQS à l'assemblée délibérante, et impose (pour les collectivités de plus de 3 500 habitants) la transmission des indicateurs techniques et financiers du RPQS au système d'information national SISPEA.

... à destination des usagers :

Le rapport annuel se veut un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers du service public de l'eau. **Il doit pouvoir être librement consulté au siège du Syndicat et au sein de chacune des mairies concernées.** Seules les communes de 3 500 habitants et plus sont soumises à une obligation d'affichage ou de publicité préalable.

... pour plus de transparence :

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Le présent RPQS et le rapport annuel du délégataire (RAD), qui est intégré en partie 3, ont été préalablement examinés par la *Commission Consultative des Services Publics Locaux*. Le Compte Annuel de Résultat d'Exploitation figurant dans le RAD ainsi que des données complémentaires financières ont également fait l'objet d'un examen par la *Commission de Contrôle Financier de la Délégation de Service Public (DSP)*.

... élaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service :

Le Président du Syndicat a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du RPQS ainsi que de sa communication. Ce rapport doit être présenté au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 septembre.

En outre, le conseil municipal de chaque commune adhérente est destinataire du rapport annuel adopté par le Syndicat. Le Maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport qu'il aura reçu du Syndicat, soit au plus tard le 31 décembre.

... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur :

Les articles D.2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des éléments ou indicateurs qui doivent figurer *a minima* dans le rapport annuel. Le RPQS, et le RAD qui lui y est associé, intègrent les 17 indicateurs de performance réglementaires du service ainsi qu'une vingtaine d'indicateurs supplémentaires jugés utiles ou rendus obligatoires par le contrat de délégation de service public d'eau potable du SIEP de la région de JURANCON.

Le rapport annuel est téléchargeable à l'adresse suivante : www.siep-jurancon.fr



SOMMAIRE :

Partie 1 : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) de l'année 2017 et ses annexes	7
Partie 2 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne relative aux redevances et aux aides de l'année 2017	37
Partie 3 : Rapport annuel du délégataire (RAD) relatif au service public de l'eau sur l'année 2017	43



Partie 1 :

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable de l'année 2017

- Les faits marquants de l'année 2017 **09**
- Principaux indicateurs du SIEP de la région de Jurançon **21**
- Annexes : **25**
 - Synthèse des discussions de la réunion de la *Commission Consultative des Services Publics Locaux* du 11 juin 2018 ;
 - Synthèse du Compte Administratif 2017 ;
 - Etat de la dette au 31/12/2017.

Les faits marquants de l'année 2017 :

- ***Un nouvel arrêté préfectoral relatif aux périmètres de protection des captages d'eau potable du Syndicat :***

L'année 2017 a vu se concrétiser une démarche ambitieuse de protection de la nappe alluviale engagée par le Syndicat en 2012. En effet et après un examen du dossier mis à l'enquête publique par le CODERST (conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) en juin 2017, **l'Arrêté Préfectoral déclarant d'utilité publique la révision et le renforcement des périmètres de protection autour des puits de production d'eau potable a été pris le 25 octobre 2017. Il permet de valider l'extension des périmètres, notamment autour du puits « P14 » situé sur Rontignon, mais aussi et surtout d'interdire l'usage de pesticides d'origine agricole sur l'ensemble du champ captant qui s'étend de Mazères-Lezons à Narcastet.** Ce qui est une première sur le bassin du gave de Pau. Des Mesures Agro-Environnementales Climatiques ou MAEC permettront d'aider financièrement les agriculteurs à convertir leurs parcelles de maïs ou de céréales en prairie, afin de ne pas recourir aux traitements phytosanitaires. Parallèlement, le Syndicat poursuit et développe sa politique d'acquisition foncière autour de ses puits. **Près de 147 000 € ont été consacrés en 2017 à l'acquisition d'un peu plus de 7 hectares (71 124 m²) de parcelles agricoles** (contre 8 250 m² en 2016).



↑ Puits « P14 » et périmètre de protection immédiate clôturé. ↑ Ganielles de séparation de la voie verte avant plantations.

- ***Création d'une voie verte cyclable et piétonne sur Mazères-Lezons :***

La communauté d'agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées (CdAPBP) a procédé, entre février et octobre 2017 à la création d'une nouvelle voie verte le long des périmètres de protection immédiate clôturés du champ captant de Mazères-Lezons. **Il convient d'indiquer que le tracé retenu par la CdAPBP n'était pas celui proposé par le Syndicat car trop proche de ses puits de production d'eau potable.** Ce tracé déroge à l'avis de l'hydrogéologue agréé, expert missionné par l'Etat dans le cadre de la procédure de révision des périmètres, qui proscrivait un cheminement en limite de clôture. Une distance minimale de 25 m entre la voie verte et les périmètres clôturés des puits, ainsi que la mise en place d'une haie végétale infranchissable étaient effectivement proposées. Au final, la CdAPBP a opté pour la mise en place de ganielles associées à des plantes grimpantes sur le tronçon longeant les puits afin de permettre une « indépendance visuelle » entre les futurs usagers de la voie et les ouvrages sensibles du Syndicat.

▪ **Application du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) :**

Pour rappel, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, ou loi NOTRe, prévoit **le transfert obligatoire, au 1^{er} janvier 2020 au plus tard, de la compétence eau potable vers les EPCI** (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à **fiscalité propre** dont les périmètres ont été étendus ou fusionnés en application du SDCI de mars 2016.

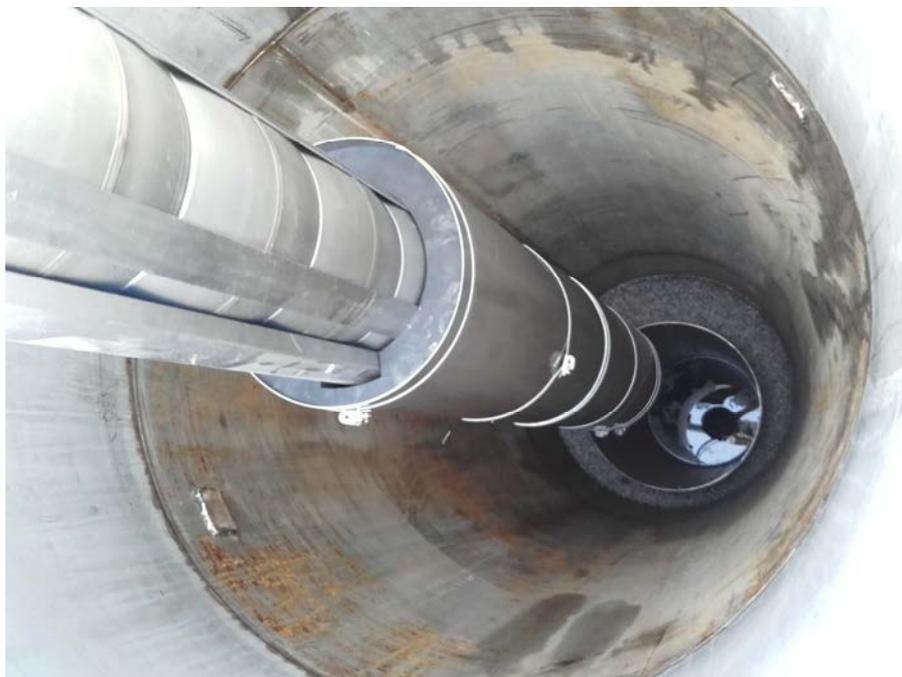
La communauté de communes (CdC) du Pays de Nay, qui est l'un des 5 EPCI à fiscalité propre existants sur le périmètre du SIEP à l'issue de la réforme de rationalisation, a approuvé par une délibération du 30 octobre 2017 la prise de compétence « eau potable » à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ainsi, les 5 délégués des 3 communes concernées membres du SIEP que sont Assat, Narcastet et Pardiès-Piétat seront substitués en début d'année 2018 par des délégués communautaires. **Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (ou SIEP) de la région de Jurançon se transformera de facto en Syndicat Mixte, puisqu'il accueillera à compter de 2018 la CdC du Pays de Nay aux côtés de ses 19 autres communes adhérentes.**

▪ **La fin des travaux de sécurisation des puits de production « P12 », « P13 » et « P16 » :**

La deuxième tranche de travaux de sécurisation et de modernisation des puits de production d'eau potable « P12 », « P13 » et « P16 » qui avait été lancée en 2016 s'est achevée en 2017.

- **Puits « P13 bis » :** ce nouveau puits avait été foré en 2016, à quelques mètres de l'ouvrage « P13 » existant, afin de lui substituer en raison de son état de vétusté avancé. Sa capacité de production pourra atteindre 130 m³/h (mètre-cubes¹ par heure), soit l'équivalent de la consommation de 17 000 habitants. Les travaux d'équipement et de raccordement, confiés à l'entreprise SUEZ et dont la maîtrise d'œuvre a été assurée par le bureau d'études HEA, ont coûté la somme de **86 760 € TTC**. Le puits P13 a été également sécurisé et sera maintenu en secours.



↑ Mise en place de la pompe de refoulement à l'intérieur du nouveau puits « P13 ».

¹ : un mètre-cube équivaut à 1 000 litres d'eau.

- **Puits « P16 »** : une opération de décolmatage du tubage intérieur du puits a été réalisée en octobre 2017 selon le procédé des « tirs d'air pulsé », associée à un passage caméra. Il s'en est suivi des essais de pompage afin de vérifier les capacités de production de l'ouvrage de captage et de caractériser les risques d'entraînement de sables (phénomène existant dès l'origine). D'autres interventions d'adaptation des crépines ou du tubage intérieur du puits seront à programmer en 2018, parallèlement à une réhabilitation du dessableur existant.
- **Puits « P12 »** : qui est un puits à 4 drains rayonnants capable de produire jusqu'à 250 m³/h. Il a été entièrement réhabilité et sécurisé au cours du printemps et de l'été 2017. Il s'agit d'un chantier exceptionnel, compte tenu des contraintes du chantier (interventions de plongeurs pour remplacer les 4 vannes de sortie de drains à la base du puits), dont **le montant des travaux représente 154 000 €**. Avec ce puits, le Syndicat clôture l'ensemble des opérations de sécurisation et de mise hors d'eau de ses puits.



↑ Echelle à crinoline et vannes inox à la base du puits.



↑ plateforme intermédiaire et hydraulique en cours de pose.



↑ Détail des 2 colonnes d'exhaure du puits en travaux.



↑ Vue extérieure du puits et du cabanon technique associé.

▪ **La poursuite des travaux de réhabilitation des réservoirs, stations et autres ouvrages :**

Les opérations de réhabilitation des réservoirs et des bâches des stations de reprise se sont poursuivies en 2017 :

- **Le réservoir de « 3000 » (mis en service en 1976) sur Mazères-Lezons :** après les travaux de réhabilitation du cuvelage intérieur et du génie-civil extérieur incluant la mise en place d'une isolation thermique par le Syndicat en 2016, l'exploitant a finalisé le renouvellement de l'hydraulique de la chambre de vannes en 2017.



↑ Vue sur les 4 cheminées d'aération de la dalle de couverture isolée et recouverte de graviers roulés du « 3000 ».

- **Les réservoirs de Lèbe à Bosdarros, d'Alliou, de Mirassou, et de Miquieu à Gan, ainsi que le réservoir « bas service » (gauche) de Morlaàs ont été entièrement réhabilités par le Syndicat en 2017.** Les travaux ont consisté dans l'ensemble à reprendre les cuvelages intérieurs, ainsi que le génie-civil et l'isolation des dômes et terrasses des chambres de vannes pour les ouvrages de Lèbe et Mirassou. **Le montant cumulé de ces travaux a représenté près de 170 000 € TTC.**



↑ Cheminée et coupole du réservoir de Mirassou.



↑ trappe d'accès et dôme réhabilité du réservoir de Lèbe.

- **Les stations de reprise de Laforgue à Assat, des Pindats à Bosdarros, de Narcastet et de Berlanne à Morlaàs ont été également réhabilitées en 2017.** Les travaux de reprise intérieure des bâches et des traversées de parois, ainsi que les adaptations hydrauliques extérieures, ou encore l'étanchéité des dalle et terrasse de la station de Laforgue, ont été financés par le Syndicat à hauteur de **83 000 € TTC.**



↑ Etanchéité et isolation réhabilitée à Laforgue.



↑ Scellement des manchettes inox aux Pindats.

- **La nouvelle passerelle piétonne de Mazères-Bizanos, permettant de supporter la conduite de transit-distribution dite de « Bouerner » a été érigée et mise en service en 2017 par la communauté d'agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées, en étroite collaboration avec le Syndicat dont la participation aux travaux s'est élevée à 330 000 € TTC (hors coût de renouvellement de la conduite).**



↑ Pose de la nouvelle passerelle et de la conduite d'eau potable en acier inox (nuit du 25/09/2017). © PE Michel.

▪ **Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable :**

Le cumul des travaux d'investissement représente près de **4,53 Millions d'€uros TTC**, (3,45 M€ TTC en 2016, soit +31%) ce qui représente un montant record. **Les travaux affectés au renouvellement des réseaux d'eau potable ont représenté un peu plus de 3,64 M€ TTC** (3 M€ TTC en 2016), soit **près de 80% de l'investissement annuel** (90% en 2016).

Les principales opérations de renouvellement et de simplification du réseau effectuées par le Syndicat en 2017 ont concerné :

- **Le renouvellement de 1 145 mètres linéaires (ml) et l'abandon de 647 ml de réseaux** sur les rues de Galas, et de Ferry, l'Allée des Chênes, les avenues Mermoz et de Lons, et sur les impasses de Ligne et de la Mairie à **BILLERE, pour un montant cumulé de 374 000 € TTC ;**
- **Le renouvellement de 5 094 ml de réseaux de distribution** sur les chemins Haourat, La Ribère et Moustrou, sur les rues Derême et Ossau, sur l'avenue Henry IV, et sur les routes départementales ou RD 230/2134/24 à **GAN pour un montant cumulé de près de 785 000 € TTC ;**
- **Le renouvellement de 1 004 ml et l'abandon de 421 ml de réseaux à GELOS** (coteaux de Guindalos et rue des Trois Frères Peyrou) **pour un montant de 187 000 € TTC ;**
- **Le renouvellement de 97 ml et l'abandon de 570 ml de réseaux** sur le chemin du Cami-Salié à **LONS pour un montant cumulé de près de 63 000 € TTC de travaux ;**
- **Le renouvellement de 529 ml de réseaux** sur l'avenue du Général de gaulle et les bords du gave, dont 75 ml sur la nouvelle passerelle, à **MAZÈRES-LEZONS pour un montant d'environ 431 000 € TTC ;**
- **Le renouvellement de 138 ml et l'abandon de 1 487 ml de réseaux** sur l'avenue de la Résistance à **MORLAÀS pour un montant d'environ 236 000 € TTC. ;**
- **Le renouvellement de 988 ml de réseaux sur RONTIGNON** (RD 37, tranche 7) **pour un montant d'environ 352 000 € TTC. ;**
- **Le renouvellement de 348 ml de réseaux sur UZOS** (rue du Canal et imp. des Tourterelles) **pour un montant d'environ 52 000 € TTC.**



↑ Pose de té et vannes sur réseau fonte de 200 mm.



↑ Détail d'une vanne de 200 mm avant pose.



↑ Nouvelle conduite inox de 406 mm, isolée et capotée en aluminium sous la passerelle de Mazères-Bizanos.

L'année 2017 s'est soldée par l'abandon de 3,5 Km de réseaux (0,7 Km en 2016) et un peu plus de 11 Km de linéaire de réseaux renouvelés (8 Km en 2016) pour un taux de renouvellement annuel de près de 1,35 %. L'effort de renouvellement consenti par le Syndicat sur l'année 2017 a été élevé. Le renouvellement patrimonial des réseaux de distribution d'eau a représenté 99 % du linéaire total des conduites posées en 2017 (100% en 2016). Le linéaire de réseaux renouvelés ou supprimés au cours des 5 dernières années représente un cumul estimé de 47 km sur 2013-2017 (contre 37,9 km sur 2012-2016).

La moyenne du taux de renouvellement des réseaux renouvelés ou supprimés du syndicat sur les 5 dernières années (période 2013-2017) est de 1,15 % (0,9 % sur 2012-2016). Ce taux est en amélioration par rapport aux années précédentes :

	Années :					Moyenne sur 5 ans :
	2013	2014	2015	2016	2017	
Total général RENOUVELLEMENT/SUPPRESSION (ml) :	5 423	5 659	13 373	8 073	14 634	9 432
Linéaire de renouvellement cumulé (ml) :	5 423	11 082	24 455	32 528	47 162	
TAUX de RENOUVELLEMENT/SUPPRESSION (%) :	0.66%	0.69%	1.62%	0.98%	1.78%	1.15%
TOTAL GENERAL EXTENSION (ml) :	219	480	0	0	93	158
TOTAL LINEAIRE POSE (ml) :	5 642	6 139	13 373	8 073	14 727	9 591
CUMUL du TOTAL LINEAIRE POSE (ml) :	5 642	11 781	25 154	33 227	47 954	

Tableau 1 : Suivi du linéaire de réseaux renouvelés ou supprimés sur la période 2013-2017

▪ **Le suivi du rendement du réseau :**

Le rendement contractuel « Rc » du réseau sur l'année 2017 s'améliore légèrement par rapport à l'année précédente, en passant de 68,7% à 69,5%. L'écart, par rapport au rendement d'objectif de 75,4% sur 2017, reste toujours supérieur à 5 points :

Termes :	Années contractuelles :											
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volume produit : Vp	6 634 272	6 433 864	6 397 054	6 448 422	6 603 339	6 200 420	6 057 843	5 827 138	5 789 155	6 071 410	5 930 355	6 012 226
Volume importé : Vimp	0	80 333	39 910	33 675	31 149	35 200	39 161	38 797	46 311	42 900	39 532	42 695
Volume exporté : Vex	0	10 253	9 170	41 628	62 294	37 431	13 942	15 983	10 724	54 647	69 078	101 226
Volume compt. Distrib. : Vcd												
Volume service réseau : Vs	84 000	74 000	116 000	74 000	74 000	74 000	74 000	74 000	74 000	74 000	74 000	74 000
dont volume consommé sans comptage	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000
dont volumes de service fofaitaires	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
dont essais de puits ou autres	10 000	0	42 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Volume disponible⁽¹⁾ : Vdisp	6 634 272	6 503 944	6 427 794	6 440 469	6 572 194	6 198 189	6 083 062	5 849 952	5 824 742	6 059 663	5 900 809	5 953 695
Volume facturé distrib. : Vfđ	4 500 063	4 503 791	4 434 258	4 387 310	4 530 691	4 260 699	4 248 253	4 109 698	3 960 910	4 048 359	3 919 475	3 960 231
Volume dégrèvements : Vdg	100 647	53 574	50 303	51 870	40 145	69 555	69 316	66 299	42 387	74 506	61 646	100 829
Volume distribué : Vđist	4 600 710	4 557 365	4 484 561	4 439 180	4 570 836	4 330 254	4 317 569	4 175 997	4 003 297	4 122 865	3 981 121	4 061 060
Volume utile⁽²⁾ : Vu	4 684 710	4 631 365	4 600 561	4 513 180	4 644 836	4 404 254	4 391 569	4 249 997	4 077 297	4 196 865	4 055 121	4 135 060
Rendement contractuel : Rc⁽³⁾	0.7061	0.7121	0.7157	0.7008	0.7067	0.7106	0.7219	0.7265	0.7000	0.6926	0.6872	0.6945
Objectif contractuel Rc obj	0.680	0.690	0.720	0.738	0.746	0.754						
Différence par rapport à Rc obj :	0.0261	0.0221	-0.0043	-0.0192	-0.0133	-0.0094	0.0019	0.0065	-0.0200	-0.0454	-0.0584	-0.0591

Tableau 2 : Indicateurs de suivi du rendement contractuel d'objectif

Depuis 2015, un nouvel indicateur de suivi de l'évolution du rendement du réseau, dénommé « **Indice Linéaire de Perte** » ou ILP (qui se mesure en mètre-cubes d'eau « perdue » par jour et par kilomètre de réseaux, soit en m³/j/Km), est pris en considération. Le calcul contractuel indique une très légère amélioration de cet ILP qui évolue de 6,14 à 6,05 m³/j/Km entre 2016 et 2017, mais qui reste très nettement en-deçà de l'objectif contractuel de 4,6 m³/j/Km pour 2017 :

Autres indicateurs :	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement primaire :	0.6783	0.6925	0.6899	0.6812	0.6894	0.6874	0.6984	0.7025	0.6800	0.6681	0.6642	0.6652
Ratio brut :	0.6783	0.7000	0.6932	0.6804	0.6861	0.6872	0.7013	0.7053	0.6842	0.6668	0.6609	0.6587
Pertes d'eau :	1 949 562	1 872 579	1 827 233	1 927 289	1 927 358	1 793 935	1 691 493	1 599 955	1 747 445	1 862 798	1 845 688	1 818 635
Linéaire total du réseau (km) :	849	850	852	854	856	817	823	822	822	823	824	823
Nombre de branchements :		23 613	23 742	23 755	24 304	24 176	24 377	24 607	24 734	24 977	25 212	25 494
Densité de branchements (nombre/km) :	0	28	28	28	28	30	30	30	30	30	31	31
Indice de Production (m ³ /j/km) :	21.40	20.97	20.67	20.66	21.04	20.78	20.25	19.50	19.41	20.17	19.62	19.82
Indice Lin. de Pertes prim. (m ³ /j/km) :	6.56	6.28	6.25	6.42	6.41	6.26	5.88	5.58	6.07	6.45	6.38	6.30
Indice Lin. de Pertes ou ILP	6.29	6.04	5.88	6.18	6.17	6.02	5.63	5.33	5.82	6.20	6.14	6.05
Objectif contractuel ILP (ILPc obj)										5.0	4.8	4.6

Tableau 3 : Autres indicateurs de suivi des ratios de production/distribution

Cette année encore, deux principales raisons sont évoquées par l'exploitant pour expliquer la dégradation des indicateurs de rendement du réseau :

- L'existence de « **prises d'eau illicites** » sur les poteaux d'incendie estimées par l'exploitant à **106 000 m³ sur 2017** (idem que pour 2016) d'une part ;
- **Un volume de fuite sur la conduite de transit du « Nid Béarnais » de 300 000 m³ sur l'année 2017** (315 360 m³ en 2016) d'autre part. A noter que ces pertes d'eau, correspondant à un débit horaire de 38 m³/h, ont pu être confirmées par le maître d'œuvre du Syndicat lors de tests effectués en juillet 2017.

L'exploitant a intégré les 406 000 m³ aux « Volumes consommés sans comptage » dans l'estimation de la performance du réseau, ce qui a pour effet de porter le rendement « contractuel » à **76,7 %** et l'ILP à **4,7 m³/j/Km** (respectivement 75,32 % et 4,88 m³/j/Km en 2016). Les résultats obtenus sont proches des objectifs contractuels de rendement fixés respectivement à **75,4 %** et **4,6 m³/j/Km** pour 2017. Les modes de calcul retenus par l'exploitant sont explicités dans le Rapport Annuel du Déléguataire (RAD), inséré en partie III du présent document.

Concernant la problématique de fuites sur le réseau de transit du « Nid Béarnais » (en fonte de diamètre 400 mm), **l'exploitant a procédé dans le courant de l'automne 2017 à la réparation des principales fuites qui avaient pu être détectées.** Ces interventions ont permis, dans un 1^{er} temps, de ramener le volume de fuite de 38 m³/h à 15-20 m³/h. Par la suite, le Syndicat a engagé un plan d'actions permettant de régler définitivement la cause de l'occurrence de ces fuites. Les travaux correspondants seront engagés dans le courant du 1^{er} semestre 2018 sur les départs des conduites de transit du « Nid Béarnais » et du « Loulié » à Mazères-Lezons. Ils consisteront entre autres à remplacer les vannes de sectionnement par des vannes de régulation et à mettre en place des dispositifs de protection « anti-bélier » afin d'éviter les à-coups de pression préjudiciables aux conduites concernées. Ce n'est qu'à l'issue de ces travaux que la problématique des fuites du « Nid Béarnais » pourra être réglée de manière exhaustive et pérenne.



↑ Fuite sur la conduite en fonte ductile de 400 mm du « Nid Béarnais ».

En 2017, le **volume moyen journalier** se situe à **16 472 m³/j** contre 16 203 m³/j en 2016. Le volume moyen journalier du mois de pointe qui s'établit à 17 756 m³/j en 2017 est également en légère augmentation par rapport à 2016 (17 177 m³/j). **Le volume journalier de pointe relevé sur 2017 a été de 20 260 m³/j**, ce qui est supérieur aux 18 860 m³/j relevés en 2016 (+7%).

Il convient de noter par ailleurs que **la recherche de fuites est en nette diminution (-48%)**, puisqu'elle n'a concerné que **198 Km de réseaux sur 2017** contre 353 Km de réseaux en 2016. A l'inverse, les interventions de **réparation de fuites sur le réseau sont en nette augmentation (+44%)** avec **98 fuites réparées en 2017** contre 68 en 2016. Le nombre d'interventions sur les **fuites de branchements est stable sur 2017** (142 contre 148 en 2016).

▪ **Evolution de la qualité de la ressource en eau distribuée :**

La ressource en eau captée par le Syndicat provient des alluvions de la plaine du gave de Pau, en rive gauche et en amont de l'agglomération paloise. L'année 2017 témoigne d'une certaine stabilité des paramètres mesurés. **La teneur moyenne en nitrates mesurés dans l'eau distribuée diminue légèrement. Elle reste particulièrement faible et oscille désormais autour des 5 mg/L en moyenne** (5,03 mg/L en moyenne en 2017 contre 5,12 mg/L en 2016), avec des taux minimal et maximal respectifs de 4,4 et de 5,7 mg/L en 2017 (contre 3,2 et 6,7 mg/L en 2016). Les taux analysés dans l'eau distribuée du SIEP restent nettement inférieurs aux taux habituellement constatés dans la nappe alluviale du gave de Pau. **Ce qui témoigne d'un bon respect des pratiques agricoles autour des puits de captage d'eau** (champ captant) du Syndicat.

Contrairement à l'année 2016, **aucune molécule phytosanitaire ou aucun pesticide n'a été détecté en 2017 par l'autorité sanitaire dans l'eau distribuée.**

Cependant, les analyses d'eaux brutes (avant traitement) effectuées dans le cadre du Plan d'Action Territorial (PAT) du gave de Pau au titre du suivi de la qualité de la nappe alluviale, détectent régulièrement la présence de pesticides. Elles confirment, s'il était besoin, **la nécessité de poursuivre les efforts de réduction de l'usage agricole de molécules phytosanitaires.** L'arrêté préfectoral du 25/10/2017, avec son interdiction d'usage agricole de produits phytosanitaires sur les périmètres rapprochés des puits du Syndicat, y contribuera fortement.

Pour en savoir plus sur la qualité de l'eau distribuée sur l'une ou l'autre des communes du SIEP, il est possible de se référer à l'annexe n° 7.4 du Rapport Annuel du Délégué de 2017 figurant en Partie 3 du présent rapport, ou de consulter le site de l'agence régionale de santé à l'adresse suivante :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Le bilan 2017 de la qualité de l'eau potable rédigé par l'ARS est également **téléchargeable sur le site du SIEP de la région de Jurançon** à l'adresse suivante :

<http://www.siep-jurancon.fr/3-1-votre-eau-a-boire-sans-moderation.html>

Le tableau de la page suivante illustre l'évolution des paramètres représentatifs analysés dans l'eau potable distribuée du SIEP de la région de Jurançon, entre 2013 et 2017.

Teneurs moyennes (et maximales pour les pesticides) mesurées au cours des 5 dernières années dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau potable :

Paramètres :	Unités :	Normes :	2013 :	2014 :	2015 :	2016 :	2017 :	Commentaires :
Chlore total :	mg/L	-	0,11	0,13	0,17	0,17	0,18	0,1 mg/L minimum à respecter ²
pH :	-	>= 6,5 et <= 9	7,68	7,68	7,79	7,68	7,73	Eau proche de la neutralité
Dureté (TH) :	°F	-	18,73	17,92	17,54	17,99	17,2	Eau peu calcaire
Conductivité à 25°C :	µs/cm	>=180 et <=1000	358	373	376	375	377	Minéralisation équilibrée
Calcium :	mg/L	-	68,04	68,10	64,90	64,45	62,43	Minéralisation naturelle de l'eau
Chlorures :	mg/L	250	4,4	4,22	4,12	4,14	4,18	Minéralisation naturelle de l'eau
Sodium :	mg/L	200	2,9	2,77	2,73	2,74	2,53	Minéralisation naturelle de l'eau
Sulfates :	mg/L	250	11,8	11,1	10,6	11,1	11,5	Minéralisation naturelle de l'eau
Magnésium :	mg/L	-	3,89	3,78	3,65	3,66	3,48	Minéralisation naturelle de l'eau
Fer total :	µg/L	200	0	0	0	0	1,56	Concentration nulle à très faible
Turbidité :	NFU	2 ³	0,1	0,08	0,1	0,08	0,1	Très faible concentration
Nitrates :	mg/L	50	5,9	5,95	5,63	5,12	5,03	Très peu chargée
Carbone Organique Total (COT) :	mg/L C	2	0,47	0,67	0,59	0,48	0,53	Concentration faible
Aluminium total :	µg/L	200	0	0	5,83	12,18	12,3	Concentration nulle à très faible
Arsenic :	µg/L	10	0,23	0,00	0,00	0,00	0,68	Origine naturelle probable
Chrome total :	µg/L	50	0,89	0,80	0,00	0,00	0,16	Concentration très faible à nulle
Fluorures :	mg/L	1,5	0,04	0,06	0,04	0,05	0,04	Très peu de fluor
Plomb :	µg/L	25	0	0	0	0	0,29	Concentration très faible à nulle
Trihalométhanes (4 substances) ⁴ :	µg/L	100 ⁵	2,10	1,73	1,78	1,51	1,95	Très faible concentration
Pesticides totaux (maximum) :	µg/L	0,5	0,000	0,04	0,01	0,01	0,00	Très faible concentration à nulle
Atrazine (maximum) ⁶ :	µg/L	0,1	0,000	0,000	0,01	0,01	0,00	Herbicide du maïs, interdit depuis 2003
ESA Métolachlore	µg/L	0,1		0,04	0,00	0,00	0,00	Métabolite d'un herbicide du maïs

Tableau 4 : Paramètres représentatifs de la qualité de l'eau potable du SIEP de la région de Jurançon entre 2013 et 2017.

² : teneur imposée par le plan « Vigipirate », en vigueur depuis 2001.

³ : norme s'appliquant au robinet du consommateur, et permettant d'évaluer la transparence de l'eau.

⁴ : les Trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection au chlore.

⁵ : la norme a été renforcée en 2009 en passant de 150 µg/L à 100 µg/L.

⁶ : la molécule atrazine étant particulièrement persistante dans les sols, elle peut se retrouver dans la nappe plusieurs années après sa dernière application.

Depuis 2008, le SIEP de la région de Jurançon est partie prenante du **Plan d'Action Territorial (PAT) « gave de Pau »**, portée par 6 collectivités⁷ avec le soutien de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental. Le PAT vise à **réduire les pollutions diffuses telles que les nitrates et les pesticides d'origine agricole sur la plaine alluviale du gave de Pau**, entre Bordes et Artix.

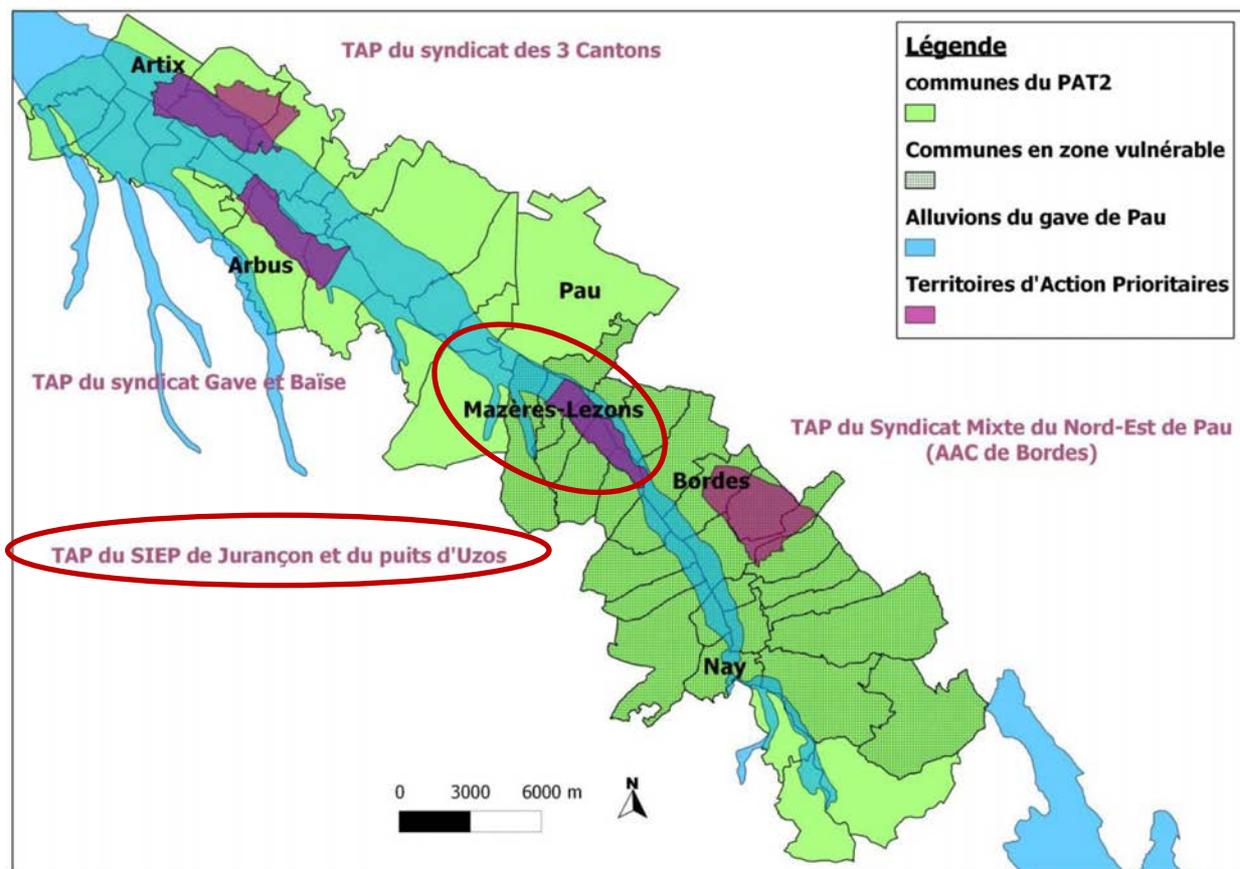


Figure 1 : Carte du territoire du Plan d'Action Territorial et des 4 Territoires d'Actions Prioritaires

Chaque année, un conseil agronomique individuel est proposé aux agriculteurs volontaires des Territoires d'Action Prioritaires (TAP). Concernant le SIEP, le TAP correspond à la plaine alluviale située sur le champ captant du SIEP, en rive gauche du gave de Pau entre Narcastet (en amont) et Mazères (en aval). Des actions de sensibilisation, auprès des collectivités et des particuliers, visant à réduire l'usage des pesticides sont également assurées tout au long de l'année. A noter toutefois, pour l'ensemble des collectivités et à compter du 1^{er} janvier 2017, **l'interdiction d'utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces publics** (parcs, voirie, trottoirs, ...).

Depuis fin 2014, des campagnes mensuelles de détection des molécules phytosanitaires sont assurées sur les principaux puits exploités par chacune des collectivités. Comme évoqué précédemment, les résultats obtenus démontrent la vulnérabilité de la nappe alluviale vis-à-vis des pollutions diffuses et la nécessité de poursuivre les actions de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

En 2017, une démarche dénommée « **Valley Bio du Gave** » a été initiée par différents opérateurs agricoles afin de promouvoir et d'accompagner le développement de l'Agriculture Biologique sur le territoire du PAT. Pour en savoir plus sur le PAT, le site internet dédié peut être consulté à l'adresse suivante :



<http://pat-gavedepau.fr>

⁷ : SMNEP, SIEP de la région de Jurançon, ville et agglomération de Pau, le SIAEP de Gave & Baïse, et les 3 Cantons.

Principaux indicateurs financiers du SIEP de la région de Jurançon :

1. *Éléments financiers :*

L'encours de la dette en capital du Syndicat au 31 décembre 2017 s'élève à **16 183 799 €**. Il est en très forte augmentation par rapport au 31/12/2016 (+5 921 000 €) du fait de la désensibilisation du prêt « ex-DEXIA » d'une part, et de la mobilisation d'un emprunt de **1 500 000 €** (contracté sur 20 ans à un taux fixe de 1,09% en 2016) d'autre part.

Pour rappel, le Syndicat avait contracté en 2007 un emprunt structuré de 2,5 M€ sur 30 ans auprès de l'établissement DEXIA. Considéré comme hors Charte « Gissler », suite à une chute préjudiciable du taux de change « Euro /Franc Suisse » en 2010 et en janvier 2015, la « désensibilisation » ou l'abandon de ce prêt s'est avéré impératif et devait intervenir avant la fin de la période à taux fixe de ce prêt (juillet 2018). L'Etat a mis en place dans le même temps un fonds de soutien auprès des collectivités concernées. C'est ainsi que le Syndicat a bénéficié d'une participation de l'Etat à hauteur de **59,5% du montant plafonné de l'Indemnité de Remboursement Anticipée (IRA)**. Grâce au protocole transactionnel validé en mars 2016 auprès de la SFIL (Société de Financement Local, chargée de la désensibilisation des prêts « ex-DEXIA »), le SIEP a pu désensibiliser définitivement ce prêt au **31 mai 2017 à des conditions plus avantageuses que celles qui étaient initialement pressenties**. Déduction faite de l'aide du fonds de soutien de **3 M€**, le SIEP supportera *in fine* le remboursement de l'IRA à hauteur de **2 M€ sur les 5 M€**, au travers d'un prêt contracté sur 21 ans à un taux fixe de 1,61%. A cela s'ajoute le remboursement du Capital Restant Dû (ou CRD) de 2,08 M€ qui est refinancé sur 20 ans au taux fixe de 2,45% (contre 3,48% en phase à taux fixe initialement sur le prêt DEXIA). **Le surcoût final pour le SIEP atteindra, en 2038 ou au bout de 20 ans, les 2 466 774 €** (gain sur les intérêts du CRD déduit), soit l'équivalent d'une année classique de programmation de travaux. **Ramené à l'année, cela représente un coût d'environ 123 000 €/an.**

Les recettes liées à la surtaxe s'élèvent à **2 591 342 € HT** et sont légèrement en hausse par rapport à celles de 2016 (+168 189 € HT). L'assiette des volumes facturés en 2017 est également légèrement supérieure à celle de 2016 (+80 000 m³ environ).

Le montant des subventions versées en 2017 par le Conseil Départemental (597 144 €, liées à l'aide aux tiers des contrats territoriaux) et par l'Agence de l'Eau (387 105 €) **atteint 984 249 €**, ce qui est un record et ce qui représente plus du double des subventions perçues en 2016 (+571 814 €). D'autres recettes proviennent du remboursement d'annuités d'emprunts contractés par le SIEP pour le compte de communes membres (26 091 €). **Le montant des recettes** figurant au chapitre 13 du Compte Administratif **de 2017 s'élève à 1 004 592 €** (494 034 € en 2016, soit +510 558 €).

Malgré un encours de la dette élevé, et qui atteint désormais les 16,2 Millions d'€uros, **la durée d'extinction de la dette, est de 7,3 ans en 2017** (contre 5,5 ans en 2016). Bien qu'elle évolue à la hausse, la durée d'extinction reste conforme à l'objectif des 7-8 ans (qui est un bon ratio), fixé par le Syndicat. Ramené à l'abonné, l'encours de la dette augmente très nettement pour s'élever à 511 €uros par abonné en 2017 (+181 €/abonné par rapport à 2016).

L'annuité cumulée des emprunts (hors Intérêts Courus Non échus) du Syndicat s'élève fin 2017 à **1 286 810 €** contre 798 831 € en 2016 (augmentation de +487 979 €) à laquelle il convient de déduire l'aide du fonds de soutien de **267 000 €/an** (versée annuellement, jusqu'à concurrence des 3 M€). L'annuité de la dette représente au final **32 €uros par abonné** (+6 € par rapport à 2016).

Il convient de noter par ailleurs que **la moyenne pondérée des taux d'emprunts**, ramenée au Capital Restant Dû (ou CRD) au 31/12/2017, **baisse nettement et se situe à 2,7 %** (contre 3,7 % en 2016). Ce qui

est un taux pondéré honorable compte tenu des durées d'amortissement en vigueur dans le domaine de l'eau potable.

La durée résiduelle moyenne des emprunts du SIEP en 2017 est en effet de 19,8 ans (contre 21 ans en 2016), **et leur durée de vie moyenne au 31/12/2017 atteint 10,7 ans** (contre 12,2 ans au 31/12/2016). Ces durées restent nettement inférieures à la durée d'amortissement comptable fixée à 50 ans pour les quelques 823 Km de canalisations du SIEP (linéaire hors branchements). Un tableau récapitulatif de l'état de la dette au 31/12/2017 figure en annexe.

L'ensemble des dépenses de l'exercice 2017 toutes sections confondues s'élèvent à 20 917 969 €, et sont sans commune mesure comparables à l'ensemble des dépenses de 4 730 000 € comptabilisées en 2016. **Cette différence provient essentiellement des opérations d'ordre liées à la désensibilisation du prêt ex-DEXIA ainsi que de l'augmentation des dépenses d'investissement.**

Les charges d'exploitation *stricto sensu* du SIEP (hors remboursement des intérêts de la dette, hors dotation aux amortissements, et hors opérations d'ordre) **s'élèvent à 231 272 €** contre 227 000 € en 2016. Ces charges d'exploitation sont en légère augmentation de +2%. **Elles ne représentent toutefois que 1,1 % des dépenses cumulées de 2017** (4,8 % en 2016).

La dotation aux amortissements est en augmentation de +7% sur 2017 et représente 940 326 € (879 230 € en 2016).

Pour l'exercice 2017, les recettes du Syndicat (hors opérations d'ordre de section à section) sont constituées :

- **à près de 48 % de la surtaxe** appliquée aux mètres-cubes consommés par les abonnés (62 % en 2016) ;
- **à 28 % des emprunts** contractés sur l'année (13% en 2016) ;
- **à 19 % des subventions et d'autres produits divers** liés aux travaux ou aux remboursements d'annuités d'emprunts par certaines communes (25% en 2016) ;
- **à 5 % du fonds de soutien de l'Etat.**

Une synthèse du Compte Administratif, qui reprend le détail des dépenses et des recettes inscrites en sections d'investissement et d'exploitation sur l'année 2017, est jointe en annexe.

2. Evolution du prix de l'eau :

Il est important de rappeler que lorsque l'on compare la facture d'eau entre les communes membres du Syndicat, il apparaît une disparité selon que les habitations et bâtiments ou immeubles sont raccordés ou non à un réseau de collecte des eaux usées, et selon le type d'opérateur (public ou privé) gestionnaire du service de l'assainissement collectif. Contrairement à l'assainissement, **la tarification de l'eau potable est homogène pour l'ensemble des 31 653 abonnés desservis par le SIEP de la région de Jurançon en 2017.**

En respectant les modalités de calcul du prix de l'eau potable de l'indicateur national (en € TTC par mètre-cube ou m³, au 1^{er} janvier de l'année « N + 1 »), reprises dans le rapport du délégataire, **le prix de l'eau potable « 2017 » (au 1^{er} janvier 2018) augmente de 1 cent pour s'établir à 1,73 € TTC/m³**, contre 1,72 € TTC/m³ en « 2016 » (au 1^{er} janvier 2017). Cela représente une évolution de **+0,6 %** en intégrant les 2 redevances de l'Agence de l'Eau (contre +6,6 % en 2016 par rapport à 2015).

En prenant en compte les actualisations de la part du « fermier/délégataire » (au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année) d'une part, et **la non-augmentation tarifaire de la surtaxe du SIEP** d'autre part, l'évolution du prix *prorata temporis* au mètre-cube (m³) d'eau potable supportée par l'abonné en 2017 peut être synthétisée comme suit :

Prix EAU POTABLE en €uros TTC par m³	2016	2017	Evolution 2016/2017
Part fixe ou abonnement (SUEZ/SOBEP)	25,28 ⁽¹⁾ €	25,41⁽¹⁾ €	Augmentation de : + 0,5 %
Part consommation (SUEZ/SOBEP)	0,3883 ⁽²⁾ €/m ³	0,3904⁽²⁾ €/m³	Augmentation de : + 0,5 %
Part consommation ou surtaxe (SIEP)	0,6805 ⁽³⁾ €/m ³	0,7069⁽³⁾ €/m³	Augmentation de : + 3,88 %
1 ^{ère} redevance de l'Agence de l'Eau (lutte contre la pollution)	0,3323 €/m ³	0,3376 €/m³	Augmentation de : + 1,6 %
2 ^{ème} redevance de l'Agence de l'Eau (prélèvement/préservation de la ressource)	0,0779 €/m ³	0,0709 €/m³	Augmentation de : - 9 %
TOTAL par mètre-cube :	1,69 € TTC/m³	1,72 € TTC/m³	+ 1,6 % (+6,3 % entre 2015 et 2016)
TOTAL par an : (à raison de 120 m³/an/abonné)	202,76 € TTC	206,11 € TTC	+ 1,6 % (+6,3 % entre 2015 et 2016)

(1) : somme des 2 parts fixes TTC facturées sur l'année pour un compteur de 15 mm.

(2) : les prix mentionnés sont la moyenne des prix appliqués en janvier et juillet de l'année (< ou = à 60 m³ puis > à 60 m³).

(3) : au prorata temporis (tarif N-1 de janvier à mars, et tarif de l'année N d'avril à décembre).

Tableau 5 : Evolution du prix de l'eau potable facturé entre 2016 et 2017.

En tenant compte des actualisations et des évolutions tarifaires qui interviennent sur l'année pour une consommation annuelle de 120 mètres-cubes, le prix de l'eau potable répercuté en 2017 à l'abonné « domestique » est de **1,7175 € TTC par mètre-cube**. Soit une augmentation d'environ **+1,6 % du coût de l'eau potable facturé à un ménage entre 2016 et 2017** (+6,3 % entre 2015 et 2016), **et une augmentation moyenne d'environ +2,9 % par an sur la période 2013-2017 (5 ans).**

A noter que suite à l'augmentation conséquente de la surtaxe syndicale de +10 cents € HT/m³ au 1^{er} avril 2016, l'engagement avait été pris de **ne pas ré-augmenter la surtaxe d'ici à 2020 inclus.**

En synthèse, le SIEP de la région de Jurançon c'est...

- **Le plus ancien syndicat d'eau potable du département créé en 1935**, qui dessert **24 communes** dont 7 partiellement, réparties sur le pourtour urbain palois ;
- **Le plus important syndicat de production et de distribution d'eau potable du département** des Pyrénées-Atlantiques ;
- **Un seul et même service public d'eau potable qui s'étend** en tout ou partie **sur les périmètres de 5 intercommunalités différentes**, dont celle de l'agglomération paloise ;
- **Près de 70 000 personnes desservies ;**
- **Un peu plus de 31 650 abonnés** pour un peu plus de **6 000 000 de mètres-cube (m³)** d'eau potable produits annuellement ;
- **Un champ captant situé sur une plaine alluviale préservée** du gave de Pau, **composé d'une dizaine de puits d'exploitation de la nappe alluviale** et d'une **station d'alerte** des pollutions accidentelles ;
- **823 Km de canalisations, 26 ouvrages de stockage** dont la capacité varie de 50 m³ à 3000 m³, et **8 stations de surpression ou de reprise ;**
- **Plus de 11 Km de canalisations renouvelées en 2017 ;**
- **Un prix de l'eau potable parmi les plus bas** de la région, **avec une tarification sociale** instaurée depuis le 1^{er} janvier 2011 pour les petits consommateurs (coûts réduits de la part variable du délégataire pour les 60 premiers mètres-cubes d'eau consommés dans l'année), **et une absence de part fixe syndicale.**

Pour en savoir plus :



www.siep-jurancon.fr



Annexes au Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2017 :

- **Annexe 1** : Compte-rendu de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 11 juin 2018 ;
- **Annexe 2** : Compte Administratif 2017 ;
- **Annexe 3** : Etat de la dette au 31/12/2017.

Annexe 1 au RPQS 2017 :



Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) **Synthèse des discussions de la rencontre du 11 juin 2018**

Présents : M. BERNOS Michel, Président du SIEP ; MM. MAZODIER Frédéric et OURTHE Jean-Claude, délégués du SIEP ; M. CAPDEBOSQ Jean-Marc de l'association « Eau Secours 64 » ; M. TURON Yves de l'association « Nouste Bernet » ; MM. LACQ Olivier et BENESE Stéphane, directeur et directeur-adjoint de l'agence Pyrénées-Gascogne de SUEZ-Eau France ; M. ERREÇARRET Allande, directeur du SIEP.

Excusés ou absents : M. MAUHOURET Jacques, délégués du SIEP et M. CARRIQUIRY Gérard du Comité des Fêtes de Bizanos.

1. Présentation du Rapport Annuel du Déléguataire (RAD) et du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) relatifs à l'année 2017 et discussions :

Les principaux éléments constitutifs du service public de production et de distribution de l'eau potable relatifs à l'année 2017 sont présentés. Ils concernent :

- Une **nouvelle diminution de -1,7 % des volumes facturés** (3 996 299 m³, soit -70 548 m³ par rapport à 2016), **malgré l'augmentation de +1,8 % du nombre d'abonnés** (+551 abonnés, pour 31 653 abonnés au 31/12/2017) ;
- Près de **6 012 000 m³ d'eau potable livrés** en distribution (+81 871 m³ par rapport à 2016) ;
- Un linéaire cumulé du réseau de distribution de **823 Km** (hors branchements, -1 km par rapport à 2016), **un parc compteur à 8,5 ans d'âge moyen** (6,9 ans en 2016) avec 2,7 % ou **853 compteurs de plus de 15 ans** (718 en 2016) ;
- **Près de 198 656 € investis par l'exploitant** en réhabilitation ou renouvellement d'ouvrages et de branchements, **en déficit de -60 K€ HT par rapport à l'objectif contractuel de fin 2017** (-68 K€ à fin 2016) ;
- Une **recherche de fuites sur 198 Km de réseaux en nette diminution** (-48% par rapport à 2016), mais des **réparations en hausse** (+11%) ;
- Un **rendement contractuel du réseau, hors comptabilisation des « prises d'eau illicites »**, une nouvelle fois **dégradé à 69,96 %** (ou 69,45%), contre 69,1 % (ou 68,72 %) en 2016. Ce qui correspond à un **ILP (Indice Linéaire de Perte) de 6,05 m³/j/Km**, très nettement supérieur à l'objectif contractuel pour 2017 de 4,6 m³/j/Km (ou de 75,4 %). Le calcul de l'exploitant, qui intègre les « prises ou pertes d'eau » estimées par ses soins, donne un **rendement de 76,27 % en 2017 pour un ILP de 4,7 m³/j/Km** ;
- Un prix de l'eau potable au 1^{er} janvier 2018 qui représente **1,73 € TTC/m³** (contre 1,72 € TTC/m³ au 01/01/2017) ;
- Un Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (ou CARE) du déléguataire qui présente un **résultat négatif de -546 455 €** (contre -595 889 € en 2016), **alors que les recettes augmentent de +2,5 %**. Les charges au global évoluent peu, avec des dépenses informatiques affectées au contrat toujours aussi importantes (277 823 €, contre 281 873 € en 2016).

Les principales discussions ont porté sur :

- **Le mauvais rendement « contractuel » du réseau sur 2017**, lié aux pertes d'eau de la conduite de transit du « Nid Béarnais » (300 000 m³ estimés), à des branchements illicites (200 000 - 250 000 m³), et à des usages détournés des hydrants (50 000 – 100 000 m³). L'ensemble de ces pertes occasionnerait entre 6 et 9 points de pertes de rendement selon les estimations ;
- S'agissant de **la conduite du « Nid Béarnais » en Fonte de diamètre 400 mm**, il est indiqué que l'exploitant a procédé à la réparation des principales fuites dans le courant de l'automne 2017. Le SIEP a lancé un marché de travaux qui permettra de solutionner définitivement les « coups de bélier » à l'origine des fuites en 2018. Une fois les travaux terminés, l'exploitant pourra réparer les fuites « résiduelles » connues, sans risquer d'endommager plus encore la conduite ;
- S'agissant des **branchements illicites** (prises d'eau « sauvages » ou branchements illégalement réactivés), l'exploitant précise qu'il en existe 16 rien que sur la ZI « Induspal » de Lons. Il est demandé à l'exploitant d'installer des compteurs afin d'objectiver l'estimation des volumes réellement consommés. La problématique n'est pas simple à résoudre et concerne, outre le SIEP et son exploitant, les communes, la CdAPBP (médiation GV) et les propriétaires des terrains ;

- S'agissant des **poteaux et bouches d'incendie** (ouvrages appartenant aux communes), environ 97 seraient régulièrement utilisés. Outre l'activation du pouvoir de police du maire, la solution consisterait à installer des bornes de puisage (ou des prises d'eau dans le gave) qui seraient mises à disposition des entreprises (Cf. hydrocureurs) et autres utilisateurs (services municipaux ou communautaires). Le financement de ces bornes doit également être étudié entre les différentes parties prenantes ;
- **L'importation d'eau par la SAUR, exploitant du SIAEP de Lescar, qui ne respecte pas les termes de la convention de secours** adossée à l'interconnexion de l'avenue Erckmann Chatrian à Lons. Le SIEP a demandé à son exploitant de facturer à la SAUR le surcoût lié à un usage « permanent » de cette interconnexion. Une nouvelle convention d'échange d'eau, assise sur un tarif plus onéreux, a été également proposée au SIAEP de Lescar ;
- Le fait que les compteurs d'eau peuvent être considérés comme étant des biens de retour (et non des biens de reprise). Et que la fréquence de renouvellement pourrait être revue à la hausse (au-delà de 15 ans, à 20 ans voire 25 ans). Les modalités de calcul des charges relatives au renouvellement des compteurs sont également pointées du doigt ;
- **Le déficit du CARE 2017**, qui atteint plus de 20% des recettes du délégataire, et qui interpelle les membres de la Commission. Et l'association « Eau Secours » de s'interroger sur la « vérité des prix » ;
- **La désensibilisation ou l'abandon définitif du prêt « ex-DEXIA »** est effectif depuis le 31/05/2017, et a pu se faire dans de meilleures conditions que celles budgétisées au départ. **Le coût final** à la charge du Syndicat, déduction faite du Fonds de Soutien de l'Etat de 3 M€, **atteindra 2,47 M€ d'ici à 2038**. Ce qui représente un montant de 123 000 €/an.
- **La fin du contrat de délégation de service public (DSP) au 31/12/2020**, qui nécessitera de lancer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dès 2018. L'AMO permettra de réaliser un audit et un bilan de fin de contrat de DSP, d'étudier les différents modes de gestion, et d'accompagner le Syndicat dans la mise en œuvre du mode de gestion retenu ;
- **La prise de compétence « eau potable » par la communauté de communes (CdC) du Pays de Nay** en fin d'année 2017, dont les délégués communautaires se substitueront en 2018 aux 5 délégués des communes d'Assat, de Narcastet et de Pardiès-Piétat. **Le SIEP deviendra**, après validation de la modification de ses statuts, **un Syndicat Mixte**.

Les observations ou demandes de précisions effectuées par le SIEP, et transmises au délégataire par courrier du 30/05/2018, ont été également diffusées aux membres de la CCSPL. La 2^{ème} version du RAD remise aux membres de la CCSPL en tient compte partiellement. L'ensemble des observations et des demandes de précisions formulées par le SIEP devra être traité par l'exploitant dans les meilleurs délais.

Il est précisé que la Commission de Contrôle Financier de la DSP a examiné par ailleurs le CARE ainsi que les données financières complémentaires remis au SIEP par le délégataire.

3. Avis des membres de la Commission Consultative :

Le RPQS et le RAD relatifs à l'année 2017 sont soumis à l'avis des membres de la CCSPL. **Les rapports sont approuvés par la majorité des membres**, à l'exception du représentant de l'association « Eau Secours 64 » qui a préféré s'abstenir.

*Fait à Jurançon, le 12 juin 2018
Monsieur Michel BERNOS, Président*

Annexe 2 au RPQS 2017 : Compte Administratif 2017



REPUBLIQUE FRANCAISE

25640011000027

SIEP DE JURANCON

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE LESCAR

SERVICE PUBLIC LOCAL

M49

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET SIEP DE JURANCON

ANNEE 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 7 167 306,34	G 8 291 810,51	G-A +1 124 504,17
	Section d'investissement	B 13 750 663,39	H 14 090 200,95	H-B +339 537,56

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 2 130 229,16
	Report en section d'investissement (001)	D	J 951 504,82

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 21 869 474,55	Q= G+H+I+J 24 512 240,62	= Q-P +2 642 766,07

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F 964 400,00	L 964 400,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 964 400,00	= K+L 964 400,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 7 167 306,34	= G+I+K 10 422 039,67	+3 254 733,33
	Section d'investissement	= B+D+F 15 666 568,21	= H+J+L 15 054 600,95	-611 967,26
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 22 833 874,55	= G+H+I+J+K+L 25 476 640,62	+2 642 766,07

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 964 400,00	L 964 400,00
13	Subventions d'investissement reçues		465 788,00
16	Emprunts et dettes assimilés		498 612,00
21	Immobilisations corporelles	22 000,00	
23	Immobilisations en cours	942 400,00	

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telle qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	42 929,90		42 929,90
012	Charges de personnel et frais assimilés	128 166,64		128 166,64
014	Atténuations de produits			
60	<i>Chapitre 60</i>			
65	Autres charges de gestion courante	60 175,61		60 175,61
66	Charges financières	367 708,04	5 375 000,00	5 742 708,04
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	253 000,00	940 326,15	1 193 326,15
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
Dépenses d'exploitation - Total		851 980,19	6 315 326,15	7 167 306,34

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 167 306,34
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues		44 936,22	44 936,22
14	<i>Provisions réglementées</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	554 542,15	4 170 171,82	4 724 713,97
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles	1 400,00		1 400,00
21	Immobilisations corporelles	146 745,06		146 745,06
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	3 772 868,14		3 772 868,14
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>		5 060 000,00	5 060 000,00
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		4 475 555,35	9 275 108,04	13 750 663,39

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	951 504,82
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 702 168,21
---	----------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	<i>Chapitre 60</i>			
70	Vente de produits finis, prestations de services,	2 591 342,20		2 591 342,20
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Production immobilisée</i>			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	6 418,44		6 418,44
76	Produits financiers	274 113,65		274 113,65
77	Produits exceptionnels		44 936,22	44 936,22
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>		5 375 000,00	5 375 000,00
Recettes d'exploitation - Total		2 871 874,29	5 419 936,22	8 291 810,51

	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 130 229,16

	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 422 039,67

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement reçues	1 004 592,16		1 004 592,16
14	<i>Provisions réglementées</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	1 500 000,00	9 230 171,82	10 730 171,82
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		940 326,15	940 326,15
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>	253 000,00		253 000,00
3...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		2 757 592,16	10 170 497,97	12 928 090,13

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

	+
AFFECTATION AUX COMPTES 106	1 162 110,82

	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 090 200,95

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges				
70	Vente de produits finis, prestations d	2 650 000,00	2 591 342,20		58 657,80
70111	Ventes d'eau aux abonnés	2 650 000,00	2 591 342,20		58 657,80
74	Subventions d'exploitation				
75	Autres produits de gestion courante	6 400,00	6 418,44		-18,44
7588	Autres	6 400,00	6 418,44		-18,44
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		2 656 400,00	2 597 760,64	0,00	58 639,36
76	Produits financiers (b)	7 591,00	274 113,65		-266 522,65
761	Produits de participations	31,00			31,00
7621	Produits des autres immob. fin. - enca	7 560,00	7 558,44		1,56
7681	Fonds de soutien - Sortie des emprunt		266 555,21		-266 555,21
77	Produits exceptionnels (c)				
78	Reprises sur amortissements, dépré				
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 663 991,00	2 871 874,29	0,00	-207 883,29
042	Opérations d'ordre de transfert ent	5 949 937,00	5 419 936,22		530 000,78
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cp	44 937,00	44 936,22		0,78
796	Transferts de charges financières	5 905 000,00	5 375 000,00		530 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 949 937,00	5 419 936,22	0,00	530 000,78
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION = RECETTES REELLES + D'ORDRE		8 613 928,00	8 291 810,51	0,00	322 117,49
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		2 130 229,16			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles	24 265,00	1 400,00		22 865,00
21	Immobilisations corporelles	168 750,00	146 745,06	22 000,00	4,94
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	5 925 127,00	3 772 868,14	942 400,00	1 209 858,86
	Total des opérations d'équipement	6 118 142,00	3 921 013,20	964 400,00	1 232 728,80
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	559 500,00	554 542,15		4 957,85
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	559 500,00	554 542,15	0,00	4 957,85
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'invest.	6 677 642,00	4 475 555,35	964 400,00	1 237 686,65
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	9 786 299,00	9 275 108,04		511 190,96
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'invest.	9 786 299,00	9 275 108,04	0,00	511 190,96
	TOTAL	16 463 941,00	13 750 663,39	964 400,00	1 748 877,61

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	951 504,82			
--	------------	--	--	--

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement reçues	1 077 043,00	1 004 592,16	465 788,00	-393 337,16
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	2 618 690,00	1 500 000,00	498 612,00	620 078,00
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	3 695 733,00	2 504 592,16	964 400,00	226 740,84
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 106)				
106	Réserves	1 162 111,00	1 162 110,82		0,18
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
	Autres (481)		253 000,00		-253 000,00
	Total des recettes financières	1 162 111,00	1 415 110,82	0,00	-252 999,82
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'invest.	4 857 844,00	3 919 702,98	964 400,00	-26 258,98
021	Virement de la section de fonctionnement	1 875 911,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	10 681 691,00	10 170 497,97		511 193,03
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'invest.	12 557 602,00	10 170 497,97	0,00	511 193,03
	TOTAL	17 415 446,00	14 090 200,95	964 400,00	484 934,05

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			
--	------	--	--	--

Annexe 3 au RPQS 2017 :



Etat de la Dette au 31/12/2017 :

Année	Objet de la Dette	Durée	Taux	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2018	Annuités à payer	Intérêts	Capital
2002	Travaux 2002	20	5.40%	457 347.05	162 518.19	37 953.60	8 775.98	29 177.62
2003	Renégociation de 11 prêts	20	5.06%	2 386 179.36	974 937.97	192 448.51	49 331.86	143 116.65
2003	Travaux 2003	49	5.19%	1 000 000.00	883 507.13	55 257.41	45 854.02	9 403.39
2005	Travaux 2005	40	4.86%	1 000 000.00	864 766.33	57 165.20	42 027.64	15 137.56
2005	Travaux 2005	40	4.41%	800 000.00	550 000.00	44 475.50	24 475.50	20 000.00
2009	Travaux 2009	29	4.42%	500 000.00	351 880.64	33 166.36	17 171.78	15 994.58
2010	Travaux 2010	29	3.91%	512 500.00	366 597.45	31 950.63	15 287.11	16 663.52
2010	Travaux 2010	30	3.10%	187 500.00	156 657.40	9 622.88	4 800.67	4 822.21
2011	Travaux 2011	25	3.30%	300 000.00	195 171.13	20 263.35	8 782.70	11 480.65
2012	Travaux 2012	20	4.14%	300 000.00	185 252.88	25 063.29	10 813.07	14 250.22
2012	Travaux 2012	15	4.60%	400 000.00	240 198.32	37 495.13	13 776.47	23 718.66
2015	Travaux 2015	25	1.92%	1 000 000.00	900 000.00	57 421.87	17 421.87	40 000.00
2015	Travaux 2015	20	1.97%	1 000 000.00	916 995.87	60 780.69	17 993.66	42 787.03
2016	Travaux 2016	20	1.39%	1 000 000.00	911 960.17	57 616.09	13 292.35	44 323.74
2017	Travaux 2017	20	1.09%	1 500 000.00	1 466 342.44	83 573.52	15 706.36	67 867.16
2017	Refinancement Prêt N° 1 SFIL	21	2.45%	2 085 085.91	2 060 263.46	149 541.58	50 251.78	99 289.80
2017	Refinancement Prêt N° 2 SFIL	20	1.61%	5 060 000.00	4 996 750.00	333 014.88	80 014.88	253 000.00
	TOTAL			19 488 612.32	16 183 799.38	1 286 810.49	435 777.70	851 032.79



Partie 2 : Note d'information de l'Agence de l'Eau

**Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
relative aux redevances et aux aides de l'année 2017.**



Partie 3 : Rapport annuel du délégataire (RAD) 2017

Rapport Annuel du Délégué relatif au service de production et de distribution de l'eau potable sur l'année 2017.